



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-245

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 29 juin 2024 de 10 heures à 18 heures, parking face à l'EHPAD**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Madame Véronique GHILLEBAERT, Directrice de l'EHPAD « Les Orchidées » au 57 rue Léon Blum, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 29 juin 2024 de 10 heures à 18 heures sur le parking face de l'EHPAD.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Véronique GHILLEBEART, Directrice de l'EHPAD est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la fête des familles le samedi 29 juin 2024 de 10 heures à 18 heures sur le parking face à l'EHPAD.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **11 JUIN 2024**

Publié le **20 JUIN 2024**

Le Maire,

David THELLIER